

touchent des régions qui m'ont intéressé lorsque j'étais titulaire d'un autre portefeuille, c'est-à-dire des questions qui touchent les relations syndicales et les relations avec la Commission des relations de travail dans la Fonction publique.

[Traduction]

Avant de terminer, je voudrais répéter que j'appuie de tout cœur les objectifs exposés dans le rapport du sous-comité à l'égard du système correctionnel. Les 65 recommandations portant sur tous les domaines de la correction constituent une excellente occasion. Les recommandations touchant le but de l'incarcération, le personnel de correction, l'organisation et la direction du service pénitentiaire, la justice dans les établissements de détention, le travail, l'éducation et la formation, la socialisation, les institutions, les libérations anticipées et conditionnelles, toutes sont le fruit de beaucoup de réflexion et de dévouement. Tous les efforts que nous faisons pour mettre en application les réformes suggérées sont faits avec la même application et le plus rapidement possible. Ces réformes sont d'une importance fondamentale. On réussira plus facilement à les accomplir dans une ambiance impartiale.

● (1442)

Je conviens entièrement avec le député de New Westminster que ces changements pourront provoquer des incidents de temps à autre. Je ne peux garantir qu'il n'y aura pas d'incidents regrettables. Il serait tout à fait regrettable que nous utilisions nos délibérations pour tenter de tirer des avantages politiques de ces événements ignobles et barbares. Je remercie les députés de leur attention.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre. Étant donné que, durant les séances de notre sous-comité, une paix et un calme relatifs régnaient dans nos pénitenciers, le ministre dira-t-il s'il accepte la recommandation n° 65 préconisant la reconstitution du sous-comité dans l'espoir qu'il poursuive ce qu'il a réussi à accomplir durant ses délibérations?

M. Blais: Monsieur l'Orateur, je déprécierais les membres du sous-comité si je ne rejetais pas l'affirmation de l'honorable représentant qui prétend qu'en raison de la dissolution officielle du sous-comité, ses membres n'ont pas été très actifs. Le député sait très bien que tel n'est pas le cas. Le sous-comité n'existe plus, mais le comité demeure pour étudier les prévisions budgétaires et surveiller la mise en application. Il s'agit certes d'une tâche importante. S'il devient évident en définitive qu'il y a lieu de reconstituer le sous-comité pour la mise en application du programme, je prendrai bonne note de cette recommandation.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, la motion qui fait l'objet de ce débat est de nature à inviter tous les députés à se pencher très sérieusement sur le grave problème des institutions pénitentiaires. Il est évident qu'il serait à souhaiter que nous n'ayons pas besoin d'institutions pénitentiaires, mais il faut bien se rendre à l'évidence. Nous sommes dans une société qui n'est pas parfaite, parce qu'elle est humaine, et il arrive malheureusement que des individus ne respectent pas les lois ou les droits des autres, et ils doivent être incarcérés pour une période de temps donnée.

Pénitenciers

C'est ce qu'on appelle faire pénitence et c'est probablement pour cette raison que ça porte le nom de pénitencier, car les gens sont en pénitence. Il n'en reste pas moins que ce sont des personnes humaines que l'on doit traiter de façon humaine et j'imagine bien que, même s'il y a parfois des sursauts dans ces pénitenciers, il y a certainement quelques raisons qui motivent ces sursauts. C'est donc pour cette raison que le sous-comité s'est penché très sérieusement pendant plusieurs mois afin d'étudier la situation en visitant les pénitenciers à travers le Canada. Le comité a fait des recommandations. Il a également basé son rapport sur des principes qui sont énumérés aux pages 179 et 180. La motion blâme indirectement, ou plutôt, regrette, car c'est le terme le plus vrai qui se trouve dans la motion, que le solliciteur général ait négligé de mettre en application les recommandations du sous-comité sous le régime des institutions pénitentiaires. Je ne voudrais pas blâmer trop durement le solliciteur général qui s'est adressé il y a quelques instants à la Chambre, ni même celui qui l'a précédé.

Ce n'est pas chose facile que de mettre en application toutes les recommandations qui ont été faites par le sous-comité. Il n'en reste pas moins qu'il faut agir, qu'il faut faire quelque chose, et ce le plus rapidement possible.

Dans les recommandations, à la page 181, et j'approuve ce paragraphe du rapport, on dit ceci:

Le Service canadien des pénitenciers est en pleine crise. Seule l'application immédiatement de réformes fondamentales peut remédier à la situation.

Je comprends que le solliciteur général a beaucoup de pain sur la planche pour remédier aux situations malheureuses qui existent dans les pénitenciers, mais il faudrait tout de même consacrer beaucoup plus de temps pour aller au fond des choses avant que la situation ne se détériore davantage.

Dans le même paragraphe, on dit ceci:

Il est absolument nécessaire que le solliciteur général considère ce rapport comme une question de la plus haute importance, et qu'il y donne suite sans délai.

Cela veut dire beaucoup, «qu'il y donne suite sans délai». Pourquoi? Parce qu'il n'y a rien de mieux que de visiter soi-même les lieux, voir l'état d'esprit qui y règne, pour être en mesure de faire des recommandations véritablement valables. Je regrette infiniment que mon honorable collègue le député de Richmond (M. Beaudoin), qui faisait partie de ce sous-comité, soit retenu aujourd'hui à l'extérieur de la Chambre, car il aurait certainement pris part à ce débat et aurait formulé beaucoup mieux que je puis le faire les pensées, les désirs de notre parti, afin de voir les conditions s'améliorer dans tous les pénitenciers à travers le Canada.

Cette semaine, on a déploré l'assassinat du directeur de l'Institut Archambault, M. Michel Roy, qui a été abattu sauvagement. Par qui? Je ne le sais pas. L'enquête le dira un jour mais, de toute façon, il y a certainement un sentiment de rage et d'animosité envers ceux qui sont placés en autorité.

Moi je considère pour ma part que même à l'intérieur des pénitenciers, et surtout là, la justice doit régner. Les détenus sont des détenus parce qu'ils ont manqué à la justice, mais on veut leur faire goûter à la justice afin qu'ils puissent l'apprécier lorsqu'ils sortiront du pénitencier. Il faut leur démontrer que les hommes sont capables d'administrer la justice, et ce même à l'égard de détenus.